



Avis public de scrutin référendaire

Municipalité

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Scrutin du

| | | |
|-------|------|------|
| 2025 | 02 | 23 |
| année | mois | jour |

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

1. Un scrutin référendaire est nécessaire à la suite de l'adoption du règlement ;

numéro : 1675-2024;

titre : Règlement résiduel numéro 1675-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer la zone 120-H à même les zones 25-F et 27-I ;

objet : Ce règlement vise à créer la zone 120-H à même les zones 25-F et 27-I ;

date de l'adoption :

28 octobre 2024;

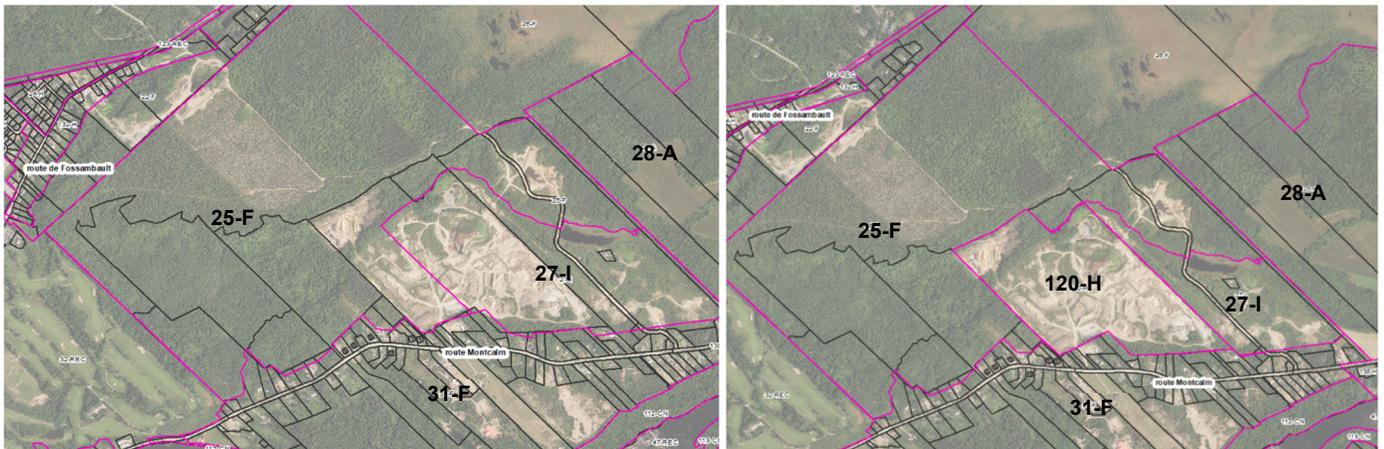
2. **la question référendaire est la suivante :** Approuvez-vous le Règlement résiduel numéro 1675-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer la zone 120-H à même les zones 25-F et 27-I permettant ainsi un développement résidentiel ?;

3. **le scrutin concerne :**

un secteur de la municipalité;

Description sommaire du périmètre du secteur concerné :

Zones concernées 25-F, 27-I et 31-F (92 à 209, route Montcalm);



4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le **23 février 2025 de 10 h à 20 h** à l'endroit suivant :
endroit Mairie située au2, rue Laurier Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1W1;
section de vote n° 1;

5. le recensement des votes sera effectué au même endroit à la suite de la fermeture du bureau de vote à 20 h.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le

Municipalité

| | | |
|-------|------|------|
| 2025 | 02 | 11 |
| année | mois | jour |

Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

| | | |
|-----|-----|------|
| 418 | 875 | 2758 |
|-----|-----|------|

Ind. rég. Numéro de téléphone